30

# Commission permanente Séance du 29 août 2022



Rapporteur: M. LENFANT

11 - Mobilités

## Déviation de Louvigné-de-Bais - Classement-reclassement de voies

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents :

Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

# Absents et pouvoirs:

M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

# Expose:

La réalisation de la déviation de Louvigné-de-Bais conduit à prononcer de nouveaux classements des voies nouvelles créées et des voies existantes dans les domaines respectifs de la commune de Louvigné-de-Bais et du Département d'Ille-et-Vilaine.

#### Reclassement des RD 116 - RD 777 - RD 95 dans la voirie communale de Louvigné-de-Bais

Repère sur plan	Dénomination de la voie	Longueur (m)
1	RD n° 116 du carrefour avec la RD n° 116 déviée jusqu'au carrefour initial avec la RD n° 777	118
2	RD n° 777 du bassin de rétention de la Gaudinais jusqu'au bassin de rétention de la Morinais	442
3	RD n° 777 de la station d'épuration jusqu'au carrefour avec la RD n° 95 en direction de Bais, dit carrefour de la Chardronnais	1 693
4	RD n° 777 de l'entrée de l'aire de covoiturage de la Rougerie jusqu'à l'accès aux établissements Tanguy	252
5	RD n° 95 du carrefour de la rue du Bourg Joly et de la rue Madame de Sévigné jusqu'au giratoire au lieu-dit « Fouesnel »	1 130

Classement de voies nouvelles dans la voirie communale de Louvigné-de-Bais

Repère sur plan	Dénomination de la voie	Longueur (m)
6	Voie de rétablissement du passage inférieur de la Gaudinais	187
7	Voie reliant la VC 7 à la voie de rétablissement du passage inférieur de la Gaudinais	415
8	Rétablissement de la VC 7 à l'ouest du tourne-à-gauche de la déviation de la RD n° 777	190
9	Rétablissement de la VC 7 à l'est de la déviation de la RD n° 777, entre le tourne-à-gauche et la station d'épuration	630
10	Voie d'accès à la VC 7 déviée depuis la RD n° 777 à déclasser, au droit du bassin de la Morinais	55
11	Voie d'accès à l'aire de covoiturage de la Rougerie	70

Classement de voies nouvelles dans le domaine privé communal

Repère sur plan	Dénomination de la voie	Longueur (m)
12	Voie desservant la Gaudinais Nord en parallèle de la RD n° 777 jusqu'au carrefour avec la voie de rétablissement du passage inférieur de la Gaudinais	315
13	Chemin d'accès à Vauzé Bas	60
14	Chemin d'accès à Vauzé Haut à partir de la voie nouvelle reliant la VC 7 à la voie de rétablissement du passage inférieur de la Gaudinais	118
15	Chemin d'accès à la Garenne	435
16	Chemin d'accès à la Mancellière	75
17	Voie d'accès à l'aire de covoiturage de Fouesnel	65

## Classement d'une voie privée dans le domaine privé communal

Repère sur plan	Dénomination de la voie	Longueur (m)
18	Chemin situé au Bas Rampon du carrefour avec la RD n° 777 jusqu'au portail d'accès aux installations ferroviaires de la LGV	184

## Maintien dans le domaine public départemental et renumérotation de la RD 777 en RD 95

Repère sur plan	Dénomination de la voie	Longueur (m)
19	RD n° 777 depuis le carrefour avec la RD n° 95 en direction de Bais, dit carrefour de la Chardronnais, jusqu'à la Bodinière	970

### Déclassement des RD 777 et RD 116 et remise en état de culture

Repère sur plan	Dénomination de la voie	Longueur (m)
20	RD n° 116	48
21	RD n° 777 – lieu-dit « la Morinais »	80
22	RD n° 777 – lieu-dit « la Rougerie »	70

#### Déclassement de voies communales et remise en état de culture

Repère sur plan	Dénomination de la voie	Longueur (m)
23	VC 7 à l'ouest de la déviation de la RD n° 777	98
24	VC 7 à l'est de la déviation de la RD n° 777	180
25	VC 7 entre la VC 7 déviée et l'accès au bassin de la Morinais	35

#### Déclassement de chemins ruraux et remise en état de culture

Repère sur plan	Dénomination de la voie	Longueur (m)
26	Chemin d'accès à Vauzé depuis la VC 7 jusqu'au nouvel accès	137
27	Chemin d'accès à la Garenne entre la VC 7 à remettre en état de culture et la VC 7 déviée	45
28	Chemin d'accès à la Garenne entre la VC 7 déviée et la Garenne	218

#### Coût de la remise en état

Les voies nouvelles étant neuves, il n'y a pas de travaux de réfection à prévoir avant leur classement.

Les travaux de remise en état sur une partie des RD 95 (tronçon 5) et RD 777 (tronçons 2 et 4) ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale dans le cadre du programme annuel 2022 de grosses réparations ou de l'aménagement du contournement (DGTI).

Ces travaux de remise en état ont consisté en des travaux de purges et de pontage sur la RD 95, travaux de pontages sur la RD 777 (du PR 25 + 800 au PR 26 + 400 et du PR 25+400 au PR 25 + 680) et travaux de mise en oeuvre d'1 enrobé sur la RD 777 (du PR 22 + 520 au PR 22 + 820)

Pour les autres sections de routes départementales à reclasser en voies communales, les travaux de remise en état ont été estimés à 165 000 € pour la RD 777 (tronçon3) et 5 000 € pour la RD 116 (tronçon 1) soit une somme totale forfaitaire de 170 000 €.

La municipalité de Louvigné-de-Bais a accepté le classement - reclassement des voies précitées ainsi que la participation financière relative aux remises en état des RD 777 et RD 116, soit la somme de 170 000 € lors de la séance de son conseil municipal le 9 novembre 2021.

Cette dépense sera rattachée au budget principal, à l'autorisation de programme ROGEI002 - millésime 2022 - chapitre 20 - fonction 621 - article 204142 - code service P32 - affectation 26617.

## Décide:

- d'approuver le reclassement et classement des voies précitées dans l'exposé ci-dessus :
- . le reclassement de la RD 116 en voie communale sur une longueur de 118 ml (point 1) ;
- . le reclassement de la RD 777 en voie communale sur une longueur totale de 2 387 ml (points 2 à 4);
- . le reclassement de la RD 95 en voie communale sur une longueur de 1 130 ml (point 5) ;
- . le classement de voies nouvelles sur une longueur totale de 1 547 ml dans la voirie communale de Louvigné-de-Bais (points 6 à 11) ;
- . le classement de voies nouvelles sur une longueur totale de 1 068 ml dans le domaine privé communal (points 12 à 17) ;
- . le classement d'une voie privée dans dans le domaine privé communal (point 18) ;
- . le maintien de la RD 777 dans le domaine public départemental et sa renumérotation en RD 95 (point 19) ;
- . le déclassement de la RD 777 sur une longueur totale de 150 ml (point 21 et 22) et de la RD 116 sur une longueur de 48 ml (point 20) puis leur remise en état de culture ;
- d'attribuer une subvention de 170 000 € à la commune de Louvigné-de-Bais pour les travaux de remise en état des RD 777 et RD 116 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux de remise correspondants.

<b>\</b> /		40	
V	O	æ	-

Pour: 54 Contre: 0 Abstentions: 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID: CP20220580